



Annuler une attestation de paternité

Par La Reine

Bonjour,

Je souhaiterais annuler une attestation de paternité qu'un ex petit copain de ma mère à faite, je devais avoir deux ans quand il l'a fait, mais c'est un homme que je n'ai jamais connu car je n'ai plus vécu avec ma mère après mes quinze mois. Cela me gêne dans mes recherches actuelles, mais je ne sais pas comment faire annuler cette attestation de paternité. Comment puis je faire ?

Merci d'avance.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Cette page devrait répondre à votre question :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F940]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F940[/url]

"Cela me gêne dans mes recherches actuelles"

Quel type de recherches faites vous ?

Par isernon

bonjour,

vous devez faire une action en contestation de paternité devant un tribunal selon le lien indiqué par yapasdequoi.

que vous ne l'ayez jamais connu ne remet pas en cause sa paternité.

l'avocat est obligatoire.

salutations

Par Rambotte

Bonjour.

Vous parlez d'attestation de paternité.

Ne serait-ce pas plutôt une reconnaissance de paternité que vous voulez faire annuler ?

Par Nihilscio

Bonjour,

Si la reconnaissance de paternité est inscrite en marge de votre acte de naissance, la filiation paternelle est établie. Vous pouvez la contester comme prévu aux articles 332 et suivants du code civil mais votre demande ne pourra aboutir que s'il est prouvé que la personne qui vous a reconnu n'est pas votre père. De plus, elle devient irrecevable si vous avez dépassé l'âge de 28 ans : article 321 du code civil.